



HAL
open science

Archiver la cour XIVe-XXe siècles

Pauline Lemaigre-Gaffier, Nicolas Schapira

► **To cite this version:**

Pauline Lemaigre-Gaffier, Nicolas Schapira. Archiver la cour XIVe-XXe siècles. Bulletin du Centre de Recherche du Château de Versailles, numéro thématique, 2019, 10.4000/crcv.17822 . hal-03111909

HAL Id: hal-03111909

<https://hal.science/hal-03111909>

Submitted on 7 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Introduction

Introduction

Pauline Lemaigre-Gaffier et Nicolas Schapira



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/crcv/17822>

DOI : 10.4000/crcv.17822

ISSN : 1958-9271

Éditeur

Centre de recherche du château de Versailles

Ce document vous est offert par Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines



Référence électronique

Pauline Lemaigre-Gaffier et Nicolas Schapira, « Introduction », *Bulletin du Centre de recherche du
château de Versailles* [En ligne], 16 | 2019, mis en ligne le 30 avril 2019, consulté le 07 juin 2023. URL :
<http://journals.openedition.org/crcv/17822> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/crcv.17822>

Ce document a été généré automatiquement le 4 avril 2023.



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International
- CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

Introduction

Introduction

Pauline Lemaigre-Gaffier et Nicolas Schapira

- 1 Le contraste est grand entre la présence intense de la cour dans le paysage institutionnel des sociétés européennes de la fin du Moyen Âge jusqu'au XIX^e siècle, et la difficulté à en dessiner les contours en suivant les procédures des historiens. La proliférante discursivité du phénomène curial est sans doute une des clés du problème. Elle rend très problématique la capture de la cour dans un regard institutionnel, et cette masse de discours disponibles est en outre responsable dans certains cas d'une sous-utilisation des archives proprement dites, propices à saisir les voies de la structuration de la cour – cela est patent dans le cas de Versailles. Observer la cour par les opérations d'archivage auxquelles elle donne lieu ou qui se réalisent en son nom est une manière d'affronter cette difficulté, en la prenant en quelque sorte à la racine : en n'opposant pas d'emblée descriptions et commentaires d'un côté, et institutionnalisation de l'autre – qu'on la considère comme défailante, ou comme à retrouver dans des archives, en deçà ou au-delà des représentations – ; en travaillant au contraire sur l'inscription dans le temps des écrits qui participent du phénomène curial, et, parmi eux, ceux que des modalités de sédimentation particulières ont fait baptiser « archives ».
- 2 On entend donc s'intéresser ici à la cour en tant qu'elle suscite des gestes d'archivage, entre mise en réserve et mise en lumière ; des gestes qui, fixant le sens d'un événement, d'une interaction, d'une institution ou d'une pratique, se résolvent en écrits destinés à rester, et offerts à un regard, immédiat ou différé. On vise par là à éclairer le rôle de tels gestes dans la vie de cour, à mesurer comment ils contribuent à notre connaissance du phénomène curial, et à mieux saisir grâce à eux le rôle du gouvernement par la cour.

La cour univers de la parole et du geste ?

- 3 Cette démarche n'a rien d'évident. La cour, en effet, a été fortement caractérisée comme le lieu des interactions verbales ou non verbales – le lieu où plus qu'ailleurs

compteraient la présentation corporelle des individus, leur comportement, ainsi que leur habileté dans la joute verbale – dans l’instantanéité des rencontres, au plus loin donc de l’écrit et des possibilités d’archivage qu’il offre. Cette vision, fixée par la littérature sur la cour – et au premier rang par *Le livre du courtisan* de Castiglione –, a été ensuite largement reprise et fortifiée par l’historiographie à la recherche de la compréhension d’un univers défini par des codes spécifiques qui sont des codes de comportement¹. Un autre élément qui semble éloigner la cour et l’écrit est qu’elle apparaît par excellence comme le lieu des cérémonies. On pourrait même dire qu’avec l’école cérémonialiste les grands rituels monarchiques ont été érigés en mode alternatif de théorisation de la monarchie – en opposition avec la théorie politique déposée dans les livres².

- 4 À rebours de cette vision, on aura l’occasion de prendre la mesure de l’intense présence des écrits à la cour. Pour ne prendre qu’un exemple, le règlement de la Maison du roi de 1780 consacre le triomphe de l’écrit au sein de l’administration curiale, codifiant même l’usage – cantonné – de l’oral, en l’espèce le privilège continué des premiers gentilshommes de la Chambre de transmettre leurs ordres par oral³. Notre propos n’est pourtant pas, pour aller à l’encontre de telles représentations du phénomène curial, de proposer une définition de la cour comme lieu d’une culture écrite spécifique⁴. L’un des objectifs principaux de ce numéro est au contraire de réagir contre une tendance permanente à substantialiser la cour, à la figer dans une définition normative ou à la considérer comme un donné intangible. Cette tendance, s’agissant du cas français, est redoublée par l’imposant monument versaillais, qui semble ramasser toute l’histoire de la cour, ou du moins l’arrêter. Il est bien sûr question dans maints travaux de la cour d’Henri II ou de celle de Louis XV, mais lorsqu’on réfléchit au phénomène que constitue la cour, c’est Versailles qui s’impose à l’attention, et qui couvre en tout cas de son ombre l’évolution de la cour au XVIII^e siècle, toujours regardée à l’aune du siècle de Louis XIV.

Les archives dans l’histoire

- 5 Dans ce contexte, l’attention aux processus d’archivage est un bon moyen pour remettre la cour dans le mouvement de l’histoire. Certes, dans les dictionnaires de l’époque moderne, comme dans l’imaginaire actuel, les « archives » sont en général considérées du point de vue de leur état final sous la forme d’un ensemble documentaire caractérisé par son importance (juridique, symbolique) et par son regroupement dans un lieu spécifique de dépôt. C’est là une représentation partielle qui néglige les multiples formes d’archivage qui se rencontraient déjà sous l’Ancien Régime, et qui gomme le caractère processuel des archives, nées et entretenues au gré des aléas de la production documentaire, mais aussi, et surtout, d’opérations de sélection, de traitement et de retraitement – quand bien même elles constitueraient un « trésor » à la fois immémorial et pérenne – à l’image du Trésor des chartes étudié dans la longue durée par Yann Potin⁵.
- 6 Notre dossier participe ainsi d’une « histoire documentaire des institutions » attentive au caractère dynamique et à la force stratégique des archives. Au lieu de considérer celles-ci comme un gisement reflétant fidèlement des structures institutionnelles fixes et transparentes à elles-mêmes, cette approche non seulement analyse la production documentaire et la mise en archives comme un processus (ou même plusieurs

processus emboîtés), mais en fait l'un des facteurs clés de la créativité institutionnelle (en lien à des configurations de savoir) et un révélateur de multiples phénomènes, notamment des tensions sociales au cœur de la construction de l'État⁶. Il n'est pas jusqu'au souci de mettre en cohérence institutionnalisation administrative de l'action, production documentaire et mise en archives des documents de gestion qui ne travaille déjà les pratiques de l'administration médiévale – ce qui s'observe par exemple dès le XIV^e siècle à la cour pontificale⁷.

- 7 Cette démarche historique qui fait des procédures d'archivage un terrain d'enquête est nourrie par la réflexion sur ce que doit être l'archivage aujourd'hui, et la nourrit en retour. Les problématiques actuelles du *records management* ou de l'*open data*, comme les récents débats sur les « archives essentielles », mettent en lumière l'importance qu'il y a à ne pas réifier les archives ou figer la chronologie de leurs formes et de leurs fonctions. Qu'est-ce qu'archiver ? Espace social et institutionnel plastique, la cour est un bon terrain pour faire jouer cette question en associant dans l'observation les multiples formes de sédimentation par l'écrit dont elle est le foyer ou dont elle fait l'objet.
- 8 Par archivage, on entendra donc dans ce dossier aussi bien la mise en œuvre, dans un document singulier, d'une démarche de relation, d'inventaire ou d'enregistrement, que la production organique d'une série documentaire, ou bien encore des opérations de réagencement après coup sous forme de collection ou de compilation. Dans tous les cas, on a bien affaire à des écrits sédimentés, transmis, bien souvent publiés, à condition de donner à ce terme le sens qu'il a sous l'Ancien Régime, celui d'un « rendre public » qui n'emprunte pas toujours la voie de l'imprimé⁸. « Tout écrit ne dure pas, la plupart ne se conservent pas, mais l'acte d'écrire implique une fixation et donc une tension vers le futur ou un futur⁹. » En ce sens, tout écrit serait bel et bien un « archivage ». Mais substituer cette notion à celle d'« écrit » attire l'attention du côté d'opérations intellectuelles et matérielles d'inscription, de mise en série, d'ordonnancement et de classement¹⁰. En ce sens, le verbe « archiver » fait voir qu'à la cour non plus les écrits ne sont pas que des textes, et combien leur effectivité sociale suppose des opérations qui ne se résument pas au moment de l'écriture¹¹. Notre propos est ainsi d'attirer l'attention sur la combinaison des gestes qui fabriquent une mémoire fonctionnelle¹². Il s'agit aussi, ce faisant, de placer le projecteur sur des opérations où les écrits sont envisagés comme des attestations. Archiver, c'est garder des preuves, nourrir des droits¹³. Et l'on verra que, dans le cas de la cour, bien des écrits revendiquent une telle fonction – l'authentification des droits du roi et de ses serviteurs étant au cœur des dynamiques sociopolitiques curiales du tournant du Moyen Âge aux soubresauts de l'histoire des institutions monarchiques au XIX^e siècle.
- 9 Ce numéro du *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles* est issu de deux journées d'études qui ont permis de construire cette approche de la cour par les processus d'archivage – l'une à l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, en 2015, et l'autre à l'université de Paris-Est-Marne-la-Vallée, l'année suivante¹⁴. Si la majorité des études portent sur la France d'Ancien Régime, la cour des papes à Avignon, la maison de Savoie à la Renaissance, la cour de Vienne au XVIII^e siècle sont également sollicitées pour réaliser ce déplacement des études de la cour sur le terrain des écrits. On a souhaité en outre prolonger la perspective au-delà de l'Ancien Régime : une contribution porte sur la réinvention des archives curiales sous la Restauration et la monarchie de Juillet, une autre sur l'enregistrement de l'activité des comtes de Paris

sous la Troisième République. Si les différentes contributions invitent à prendre la mesure de l'évidente diversité du phénomène curial suivant les temps et les lieux, l'effort a porté ici avant tout sur la mise en évidence de logiques communes d'archivage, d'où l'emploi prédominant du mot « cour » au singulier dans ces pages.

Les acteurs de l'archivage

- 10 Premier apport de l'enquête, l'archivage de la cour est à comprendre comme résultant d'acteurs inattendus – à la fois par leur statut et par leur diversité. Alors que le rapport entre la cour et l'État est généralement présenté dans les termes d'une émancipation de l'un par rapport à l'autre qui en aurait été la matrice, la cour participe en effet dans la longue durée des normes et des pratiques documentaires administratives sur lesquelles s'appuie le développement de l'État. Le gouvernement de la cour par l'écrit produit donc d'importants flux d'archives institutionnelles, en même temps que son archivage est le fruit d'opérations nombreuses qui ne sont pas toutes, loin de là, commandées par le monarque.
- 11 Valérie Theis décrit ainsi l'apparition au XIV^e siècle d'un archivage comptable de la cour des papes avignonnais qui diffère grandement d'autres formes contemporaines d'enregistrement de cette cour. Pris dans les pratiques de gestion administrative et de production documentaire de la Chambre apostolique, il revêt un caractère fortement institutionnel. Archivant de manière organique la mise en place progressive d'une vie de cour de plus en plus brillante en même temps qu'ils attestent la naissance de l'État par l'importance des dépenses militaires et diplomatiques, ces registres comptables s'enrichissent au cours du XIV^e siècle et sont mis en séries avec d'autres documents auxquels ils sont connectés au sein d'inventaires et/ou de dépôts qui matérialisent les archives.
- 12 Cinq siècles après, la création en 1824 des archives de la Couronne permet aussi à Thibaut Trétout de rendre compte de la bureaucratisation de l'administration de la cour de France. Si l'inflation documentaire est galopante après la Révolution – en 1827, sur 6 000 cartons conservés, plus du tiers conservent les seuls livres de comptes produits depuis l'Empire –, une part non négligeable de la masse documentaire était héritée de l'Ancien Régime et attestait la pleine intégration du service domestique du roi et de sa famille aux logiques de la monarchie administrative.
- 13 Pourtant, à Avignon à la fin du Moyen Âge comme à Paris sous la Restauration, les limites de la cour sont labiles. Les pratiques d'archivage peuvent en excéder l'espace – c'est le cas de la papauté qui lui associe, de manière significative, non seulement celles de l'État mais celles qui concernent l'ensemble de la ville d'Avignon – ou, au contraire, échouer à l'embrasser. Thibaut Trétout souligne ainsi le caractère disparate des fonds reconstitués à partir des documents « triés » pendant la Révolution et insérés au sein des archives de la Couronne qui ne constituent encore au XIX^e siècle qu'une des instances d'archivage de la cour. Aux dynamiques centripètes liées au développement d'un archivage central de l'État avec la création des Archives nationales, se combine la persistance de certains services prestigieux – comme ceux des Cérémonies ou du grand maître de France – ou de certaines pratiques – comme l'archivage dans le cadre du service des Bibliothèques.

- 14 De fait, la cour est un agrégat instable de serviteurs dont l'usage des archives à des fins de gestion est toujours pris dans des logiques d'interactions ou de concurrences qui façonnent progressivement les frontières entre organisations en devenir. Dans sa thèse sur les Menus Plaisirs, Pauline Lemaigre-Gaffier a montré le rôle de la production documentaire et de son archivage dans ce processus de structuration administrative de la vie de la cour. Les traces produites par l'activité des services sont utilisées pour revendiquer prérogatives, missions et moyens : leur conservation et leur invocation n'en débouchent pas pour autant sur un système homogène à l'échelle de la cour tout entière¹⁵.
- 15 La cour n'est donc pas institutionnellement unifiée par une archive monumentale, comme peuvent l'être la chancellerie de France ou, mieux, les cours souveraines, qui sont largement assises sur des archives qu'elles manipulent de manière experte¹⁶. Du reste, dans les cas de confrontation cérémonielle entre la cour et ce type de juridiction à la mémoire longue, la première n'est pas toujours en position de force. Lors de la première journée d'études, Giora Sternberg avait ainsi montré comment le duc de Richelieu, gouverneur pour le roi en Languedoc en 1738 – et grand courtisan devant l'éternel –, perdit un conflit de préséances l'opposant à la Cour des aides de Montpellier lors de son entrée dans sa province. Cette cour souveraine avait été capable de mobiliser à son avantage des récits d'entrée qu'elle détenait dans ses archives, alors que le duc de Richelieu, démuné de toute mémoire institutionnelle, s'était trouvé dans l'incapacité de relever ce défi cérémoniel¹⁷.
- 16 Ce serait donc là une caractéristique forte de la cour princière : une institution sans conception globale de son archivage. La diversité des opérations d'archivage n'est en outre pas épuisée dans l'observation de la constitution de séries archivistiques qui rapprochent de manière évidente la cour de l'« État moderne ». Elle est en effet plus grande encore, comme le montre par exemple le cas des frères Dangeau – courtisans, agents d'information et opérateurs de mémoire. Maxime Martignon revisite dans son article l'action de ces archivistes sans le titre et rouvre avec eux la question des mémorialistes installés dans la proximité des souverains et des usages de leurs écrits. Raphaël Masson, lors de la première de nos journées d'études, avait du reste étudié la manière dont la monarchie employait au XVIII^e siècle toute une série de récits plus ou moins anciens, collationnés dans des recueils manuscrits pour fixer le déroulement des funérailles de la famille royale¹⁸. Or dans ces recueils sont notamment enregistrés des récits du marquis de Dangeau et du duc de Saint-Simon. Lorsqu'il fallut organiser les funérailles de la Dauphine Marie-Thérèse d'Espagne en 1746, le texte qui fit autorité, par décision de Louis XV en personne, fut le récit par le marquis de Dangeau de l'enterrement de l'épouse du Grand Dauphin, née Marie-Anne de Bavière, en 1690.
- 17 Au-delà du cercle des courtisans les plus illustres, dont l'écriture a façonné la mémoire curiale, d'autres officiers royaux, qu'ils soient détenteurs de charges dans la Maison du roi et/ou d'offices de judicature, ont élaboré et publié divers écrits nourrissant des archives familiales qui constituaient des ressources pour agir à la cour. Oded Rabinovitch montre ainsi dans ce dossier comment la mobilisation de ce type de capital documentaire produit en dehors de l'espace institutionnel de la cour par les plus illustres familles de la robe – comme les Perrault, les Lamoignon ou les d'Ormesson – non seulement assoit le capital économique et symbolique de ces familles mais participe même de la structuration de la vie de cour.

- 18 À des opérations de mise en série ou de centralisation d'une production documentaire qui participent de la mise en visibilité et donc de l'institutionnalisation de services curiaux, répond ainsi la persistance d'un mouvement centrifuge d'archivage. La pluralité de ces foyers d'archivage tient en effet à la nature même de la cour, à sa plasticité, aux interactions qu'elle entretient sans cesse avec d'autres milieux et aux intérêts dont elle est investie. C'est ainsi que les Orléans – puis les historiens s'intéressant à eux comme ici Bruno Goyet – ont pu réactiver ces différents archivages – dans la correspondance diplomatique, dans la presse, dans les archives d'entreprise et les archives privées – pour parer, au tournant des XIX^e et XX^e siècles, à leur éloignement toujours plus grand du pouvoir et à l'étiollement de leur position de producteurs organiques d'archives. Pour le comte de Paris, laisser des traces, être archivé, c'est exister, bien plus encore même que pour une maison régnante. De là un effort continu pour tisser et faire tisser un réseau d'archivage donnant forme à un espace social s'apparentant à une cour.

Matière, temps et lieux de l'archivage

- 19 L'archive de cour est une matière fondamentalement hétérogène. Les dossiers où se conserve la mémoire des cérémonies d'Ancien Régime amalgament pêle-mêle, comme on le voit particulièrement dans les contributions de Thalia Brero et Fanny Cosandey, règlements, projets, relations manuscrites et imprimées. Cette matière se retrouve souvent à de multiples exemplaires, distribuée de manière éparse, ou rassemblée en des dossiers d'âge incertain. Il faut insister en outre sur la présence dans ces dossiers de collections de périodiques, voire de copies (manuscrites donc) d'extraits de gazettes, mercures, almanachs, où se trouvent en effet des informations essentielles sur la vie de cour. Ces collections sont fondues dans le reste des archives de l'administration de la cour et manifestement utilisées au même titre que les registres, les comptes, les relations manuscrites. On retrouve ainsi un phénomène analysé par Marion Brétéché dans son livre *Les compagnons de Mercure*, qui montre l'usage intensif des périodiques hollandais de la fin du XVII^e siècle comme archives de substitution, notamment pour des traités de paix dont les originaux demeurent introuvables dans les chancelleries¹⁹. Cette intégration des périodiques dans les archives incite à prendre au sérieux le fait que des gazettes, des relations imprimées d'événements, voire des nouvelles qui portent sur la cour (par exemple *l'Histoire de Madame Henriette d'Angleterre*, de M^{me} de La Fayette), se présentent elles-mêmes comme des archivages de la cour – c'est le sujet de la contribution de Dinah Ribard. Dans ce numéro, on saisit également ce phénomène à travers les pratiques de particuliers comme les frères Dangeau, qui produisent eux aussi de l'information sur la cour en collectant une documentation hétérogène notamment alimentée par des périodiques. Tout est bon pour le *Journal* de Dangeau, qui recycle avec son frère de multiples documents passés au crible de leur expertise de professionnels de l'information.
- 20 À rebours d'une représentation de l'archivage comme processus continu et cumulatif, le dossier présenté ici met en évidence ses fortes discontinuités temporelles. Les grands événements de cour – baptêmes, mariages, décès, sacres, fêtes – sont l'occasion d'un archivage intense, quand il s'agit à la fois de rassembler la documentation nécessaire à l'organisation de l'événement – toujours appuyé sur des précédents, ce qui ne signifie pas une reproduction à l'identique – et d'en transmettre l'écho en des récits

susceptibles d'être conservés. Les études de Thalia Brero, Bénédicte Lecarpentier-Bertrand, Fanny Cosandey et Marine Roussillon décrivent et analysent les logiques qui président à l'élaboration puis à l'archivage de cette matière écrite cérémonielle plurielle mais dont les différentes composantes ne cessent de s'alimenter les unes les autres – par exemple des documents préparatoires qui sont réélaborés en récits, ou bien des récits imprimés sédimentés avec des documents manuscrits. Quant aux Mémoires par lesquels de grands officiers de la robe parisienne enregistrent les actions nécessaires à la reproduction sociale familiale, ils se concentrent, d'après Oded Rabinovitch, sur les moments clés de la carrière – l'acquisition de l'office, la participation à de grandes affaires politiques – plus qu'ils ne présentent un récit continu selon notre moderne canon biographique. Cette sédimentation n'est d'ailleurs pas obligatoirement opératoire sur le long terme, comme Raphaël Masson nous l'avait montré lors de la première journée d'étude : les organisateurs des funérailles du XVIII^e siècle se trouvent devant de multiples dossiers recelant des mémoires parfois non identifiés, et ne savent lequel prendre pour modèle. En ce sens, il n'existe pas vraiment à la cour d'« ordre des archives » à l'image de l'« ordre des livres » décrit par Roger Chartier – l'historien désignant par là les logiques éditoriales qui s'appliquent à tous les livres²⁰. Dans ces lieux où les services d'archives sont balbutiants, c'est autant une logique de l'événement qui donne le pouls de l'archivage que la récurrence des exercices administratifs annuels en fonction desquels sont tenus livres de comptes et registres de correspondance.

- 21 De manière plus générale, les conflits – autour des rangs, ou dans la concurrence entre services curiaux – sont fortement producteurs d'archives, lesquelles enregistrent une dynamique de fonctionnement littéralement contentieuse. Bénédicte Lecarpentier-Bertrand montre ainsi que les règlements curiaux sont davantage le produit des revendications des officiers que le résultat de la seule volonté de monarques à des moments clés de définition de leur pouvoir (soit Henri III et Louis XIV). Si l'on se tient à hauteur des collections, on mesure alors l'importance du travail réalisé au cours du XVII^e siècle pour copier et compiler des règlements antérieurs dans le cadre de tels conflits, lesquels témoignent, par leur intensification, de l'épaississement de la cour à cette période. C'est à ces procédures conflictuelles d'archivage des actions en de multiples foyers que réagit le souverain, moins pour fixer l'état des choses que pour assurer son contrôle sur sa cour en essayant de maîtriser ce réseau d'archivage multipolaire ; en témoignent des opérations de compilation confiées aux érudits à son service et des efforts plus constants de récupération des archives par le pouvoir à partir du règne de Louis XIV.
- 22 L'éclatement des lieux où se sédimente la mémoire de la cour demeure toutefois très fort – dans un contexte où les archives produites par les officiers dans le cadre de leur service tendent à rester propriété de leur famille. La cour est en outre – et c'est peut-être une autre de ses spécificités – largement ouverte à des appropriations extérieures par l'archivage. Cela renvoie à nouveau à la logique de publicisation de certains événements curiaux, qui rend possible leur archivage au-dedans comme au-dehors de la cour. Tandis que Marine Roussillon étudie l'intense mobilisation scripturaire entourant les fêtes données par le jeune Louis XIV, Thalia Brero met en évidence l'ancrage dans la longue durée de telles pratiques de publicité qui se développent à la Renaissance au sein des principales cours européennes. Apparaît notamment la forte circulation des modèles de cérémonie d'une cour à l'autre : aux efforts de promotion d'un événement curial par le récit répond une active réception par les autres cours

préoccupées d'innovations cérémonielles – et de là un archivage pêle-mêle d'événements qui concernent d'autres espaces curiaux avec des cérémonies autochtones. Cet effort de publication explique que des récits de cérémonies curiales puissent avoir été intégrés ou copiés aussi bien dans les papiers d'officiers de cour que dans les journaux de bourgeois dès le XVI^e siècle. Du reste, cette dissémination tient aussi, dès la Renaissance, à l'activité d'éditeurs qui publient des récits de cérémonie dans des livrets d'actualité bon marché²¹.

Société de cour et opérations sociopolitiques à différentes échelles

- 23 L'archivage est par essence un instrument politique. En témoigne encore sous la Restauration la création des archives de la Couronne qui sont instituées d'après Thibaut Trétout pour le seul bien de l'État. Tandis que les archivistes reçoivent autorité pour se faire remettre toutes les pièces nécessaires à la marche de ce dernier, ils dispensent parcimonieusement extraits et copies tout en refusant l'accès à ceux qui prétendent, comme Augustin Thierry, y effectuer des recherches historiques. Pour eux, l'archiviste doit rester du côté des diplomatistes de l'Ancien Régime, la mise en série et la conservation des documents administratifs et comptables s'inscrivant dans le sillage de la mise en collection des droits du roi.
- 24 Fanny Cosandey reconstitue pour sa part une politique relativement cohérente de la monarchie française à propos du rang, qui combine l'interdiction de publier des traités imprimés susceptibles de fixer les rangs à la cour une fois pour toutes et le développement de plusieurs foyers d'enregistrement officiel des préséances. Parmi les documents manuscrits produits, les registres des maîtres des cérémonies n'acquièrent pas vraiment le statut d'archives de référence pour trancher les conflits – ce qui a pu permettre au monarque d'être l'ultime source de l'autorité, indépendamment des précédents enregistrés par ses officiers domestiques. Autre compromis entre secret des archives et publication de la cour, l'empereur renonce à publier dans l'almanach de Vienne la liste de ces chambellans dont l'ordonnancement curial en fonction de l'ancienneté peut contredire les hiérarchies nobiliaires traditionnelles. En se cantonnant à publier les noms des nouveaux promus à cette fonction, il sélectionne l'information au sein des documents de gestion afin d'atteindre l'objectif politique et symbolique d'une intégration des noblesses des différents territoires du Saint Empire au sein de la cour.
- 25 Dinah Ribard met en évidence une autre forme de contrôle politique par l'archivage – un contrôle qui s'exerce au moyen de la littérature de cour. Journalistes de cour, mémorialistes, littérateurs ou littératrices – M^{me} de La Fayette – thématisent la cour, à partir des années 1650, comme le lieu de la rumeur et de l'écriture de la rumeur, et des efforts nécessaires pour la contrôler – en cohérence avec le sens que Renaudot donnait à l'entreprise de *La Gazette*. En se donnant comme l'instrument d'un tel contrôle, cette littérature de cour se présente comme information détachée de l'action, comme archivage de l'événement, alors même qu'elle est un instrument d'action pour promouvoir la politique royale.
- 26 À cette idée selon laquelle gouvernement des hommes et contrôle des archives iraient de pair répond l'existence d'un réseau d'archivage multipolaire qui fait de la cour un

instrument grâce auquel le roi et ses sujets interagissent à l'échelle du royaume – éclatement, répliques et dissémination de l'archivage favorisant d'autant plus l'ouverture de cet espace sociopolitique que persiste la force des liens personnels au travers même de pratiques d'écriture travaillées par la bureaucratisation de l'État.

- 27 L'archivage est aussi un instrument d'appropriation de la cour par des individus. Marine Roussillon étudie comment les relations des fêtes de cour des années 1660 se donnent, par l'emboîtement de plusieurs récits qu'elles proposent, comme sédimentation de la matière écrite de la fête. Ainsi se trouve archivés – naturalisés – non seulement le rayonnement solaire du jeune roi, mais aussi la cour comme ensemble hiérarchisé de courtisans, et le rôle prépondérant de certains d'entre eux. C'est particulièrement le cas du duc de Saint-Aignan, le favori du moment, présenté par petites touches comme l'artisan – presque l'auteur – du plaisir du roi. Cet archivage de la proximité au prince l'inscrit dans l'histoire, au-delà de l'événement. Avec lui, c'est le pouvoir d'être archivé qui est archivé. Les frères Dangeau constituent un cas différent de courtisans dont la forte position à la cour dépend uniquement de leur activité d'archivage. Les informations qu'ils collectent sont synthétisées en plusieurs objets : le *Journal des bienfaits du roi* est un instrument de maîtrise des grâces du monarque directement destiné à ce dernier, tandis que les *Annales* et le *Journal* permettent de combler sans danger les attentes d'un public averse des nouvelles de cour.
- 28 Ces cas invitent à suggérer une hypothèse assez générale : les opérations d'archivage participent du lien personnel entre le souverain et son entourage curial. Un cas éclatant à cet égard a été analysé par Christian Jouhaud : il s'agit du récit de la mort de Louis XIII rédigé par Marie Du Bois et offert, soigneusement couché sur du beau papier, par ce valet de chambre du roi, à son nouveau maître, Louis XIV – ainsi pris dans une interaction qui le contraint à accorder une gratification²². Chez des acteurs très institutionnels de la cour, l'adhésion aux archives qu'ils produisaient était susceptible d'entretenir leur adhésion à la monarchie. Dans le cas des Menus Plaisirs au XVIII^e siècle, pouvoir présenter des comptes au roi était un moyen d'avoir accès directement à lui en court-circuitant les premiers gentilshommes de la Chambre. En retour, élaborer ces sortes de miroirs du prince comptables entretenait l'identification de ces administrateurs aux actions royales dont ils gardaient la mémoire.

Archiver / représenter

- 29 La confrontation de documents réalisée par ce dossier permet de bien prendre la mesure de ce que toute archive, en tant qu'elle est le fruit d'une opération d'archivage, est tout ensemble outil et représentation. De ce fait, l'archive n'est susceptible de témoigner pour l'histoire qu'à condition de reconstituer l'opération d'archivage dont elle est la trace.
- 30 L'analyse des logiques de production de la masse de papiers créés par les Menus plaisirs au XVIII^e siècle permet par exemple de cerner les contours d'une institutionnalisation qui relève d'un principe actif reposant sur les écrits de travail – notamment d'innombrables états de dépense qui se révèlent être, sous leur apparence de listes hétéroclites, des mises en récit de l'institution. À la fois outil et monument, ces écritures sont prises dans une dynamique documentaire animée par le souci de montrer la maîtrise de dépenses réputées dispendieuses, une dynamique qui finit par modifier considérablement le regard que les Menus portent sur eux-mêmes, et sur leur

raison d'être – véritable organisation administrative et non plus seulement corps domestique au service du prince. Valérie Theis relève de son côté, pour la cour d'Avignon du XIV^e siècle, un décalage initial entre le type de dépenses apparaissant dans les comptes – notamment l'importance des dépenses de guerre – et la nomenclature comptable –, un décalage qui révèle que la cour pontificale ne s'assumait pas comme État finançant un dispositif militaire. Les catégories employées demeurent celles d'un hôtel princier et opèrent comme un filtre avec les actions développées qui ressortissent déjà à ce que l'on ne catégorisera qu'ensuite comme la cour et l'État.

- 31 Partie prenante de l'État, la cour est l'une de ces réalités et de ces métaphores dont le pouvoir royal français s'ingénie à la fois à dissimuler et à dévoiler les ressorts. La publication de l'appareil d'État commence donc par celle de la cour qui en est la matrice originelle. *États de la France, Almanach royal*, traités juridiques, guides à vocation encyclopédique, voire touristique, ouvrent tous leur description ou leur recensement des corps et/ou des espaces du royaume par l'exposition du corps du roi et de son plus proche entourage. C'est le cas dans l'espace français, mais ces passages des archives aux périodiques – et non plus des périodiques vers les archives – s'opèrent ailleurs, par exemple dans l'espace germanique. Éric Hassler nous montre ainsi comment les almanachs viennois proposent la publication ordonnée d'une cour de papier, mettant au jour l'ensemble de ses charges jusque-là seulement mises en listes dans les bureaux. Son article souligne aussi que ces almanachs sont une arme dans la concurrence que se livrent à distance les grandes cours européennes des Lumières. L'almanach de Vienne – publié également dans une version en français – a certes une dimension utilitaire, mais sa typographie rigoureuse, la stricte hiérarchisation de ses services, son ampleur, que caractérisent les interminables listes qui le composent, construisent une représentation de la cour à usage interne comme à usage externe.
- 32 C'est finalement aussi ce que cherchent à produire les Orléans au tournant des XIX^e et XX^e siècles : une « cour de papier » qui se substitue aux réalités curiales d'Ancien Régime en s'appuyant sur ses pratiques d'enregistrement, de publication et d'archivage telles qu'elles se sont perpétuées dans les administrations – ainsi « des questions dynastiques » toujours en tête des séries archivistiques diplomatiques – ou dans la société mondaine. Brunot Goyet insiste notamment sur l'importance pour les « prétendants » successifs de faire figurer la famille « de France » dans l'*Almanach de Gotha* – de façon à lui conserver son rang à l'échelle européenne – ou, avec plus de succès, dans les différents bottins mondains parisiens. C'est en effet le « monde » qui sert de succédané à la vie de cour (dans le prolongement de laquelle il est pensé depuis le XVIII^e siècle). Les Orléans en exil à Bruxelles font ainsi tenir entre 1901 et 1940 des registres des signatures de visiteurs dans leur résidence parisienne. L'enregistrement écrit et l'archivage de ces formes de pure révérence sociale leur donnent les moyens d'une présence *in absentia*, dans une continuité illusoire avec les rituels curiaux que recherchent aussi d'autres familles royales européennes – régnautes mais privées de tradition cérémonielle.
- 33 Multiplicité des acteurs, profusion des objets et des supports témoignent à la fois de la mise en place de pratiques réglées d'archivage et de la perpétuation des trous de mémoire. À côté de séries d'archives progressivement mieux ordonnées, nous avons trouvé des mises en ordre locales, concurrentes, fragmentaires. Cela donne un sens supplémentaire, nous semble-t-il, à une entrée dans la cour par les acteurs de l'archivage, car c'est bien à leur échelle que ce dernier est produit. Il n'en reste pas

moins que les opérations d'archivage fonctionnent à l'idée – au fantasme peut-être – de la longue durée. En ce sens, archiver, c'est faire de la conscience du temps un instrument d'action pour le présent. Par là, l'archivage conduit au rôle politique de la cour. Déterminer celui-ci une fois pour toutes n'est pas possible car le rôle de la cour change selon les dispositifs de pouvoir, très divers selon les temps et les lieux dans lesquels elle s'inscrit. En revanche, nous espérons avoir fait émerger grâce à ce dossier des logiques de gouvernement de la cour et par la cour.

BIBLIOGRAPHIE

- ANHEIM Étienne et PONCET Olivier, 2004, « Fabrique des archives, fabrique de l'histoire », *Revue de synthèse*, vol. 125, n° 1, p. 1-14.
- BLAIR Ann, 2010, *Too much to Know : Managing Scholarly Information before the Modern Age*, New Haven, Yale University Press.
- BLANQUIE Christophe, 2014, *Saint-Simon ou La politique des « Mémoires »*, Paris, Garnier.
- BRANCOURT Isabelle, 2016, *Magistrature et quotidien du parlement de Paris dans le premier XVIII^e siècle : un Gilbert méconnu*, Paris, Société française d'étude du XVIII^e siècle.
- BRÉTÉCHÉ Marion, 2015, *Les compagnons de Mercure : journalisme et politique dans l'Europe de Louis XIV*, Ceyzérieu, Champ Vallon.
- BURKE Peter, 1995, *Louis XIV : les stratégies de la gloire*, Paris, Seuil.
- CANNADINE David et PRICE Simon, 1987, *Rituals of Royalty : Power and Ceremonial in Traditional Societies*, Cambridge, Cambridge University Press.
- CHARTIER Roger, 1992, *L'ordre des livres : lecteurs, auteurs, bibliothèques en Europe entre XIV^e et XVIII^e siècle*, Aix-en-Provence, Aléa.
- CHARTIER Roger, 2005, *Inscrire et effacer : culture écrite et littérature (XI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Gallimard / Seuil, coll. « Hautes études ».
- COSANDEY Fanny, 2016, *Le rang : préséances et hiérarchies dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Gallimard.
- DASTON Lorraine, 2012, « The Sciences of the Archive », *Osiris*, vol. 27, n° 1, p. 156-187.
- DELMAS Bruno, MARGAIRAZ Dominique et OGILVIE Denise (dir.), 2008, « De l'Ancien Régime à l'Empire : mutations de l'État, avatars des archives », *Bibliothèque de l'École des chartes*, vol. 166.
- DE VIVO Filippo et CLAVIER Aurore, 2013, « Cœur de l'État, lieu de tension : le tournant archivistique vu de Venise (XV^e-XVII^e siècle) », *Annales. Histoire, sciences sociales*, vol. 68, n° 3, p. 699-728.
- ELIAS Norbert, 1985, *La société de cour*, trad. de l'allemand par Pierre Kamnitzer et Jeanne Étoré-Lortholary, Paris, Flammarion [*Die höfische Gesellschaft*, Berlin, Luchterhand, 1969].
- FEUTRY David, 2013, *Plumes de fer et robes de papier : logiques institutionnelles et pratiques politiques du parlement de Paris au XVIII^e siècle (1715-1790)*, Bayonne, Institut universitaire Varenne.

- GIESEY Ralph E., 1987, *Cérémonial et puissance souveraine (France, XV^e-XVII^e siècle)*, Paris, Armand Colin.
- GRANGAUD Isabelle, 2017, « Archives, conflits et droits de cité à Alger (1830-1870) », *Annales. Histoire, sciences sociales*, vol. 72, n° 4, p. 1023-1053.
- GRIHL (Groupe de recherches interdisciplinaires sur l'histoire du littéraire), 2003, *De la publication : entre Renaissance et Lumières*, études réunies par Christian Jouhaud et Alain Viala, Paris, Fayard.
- GRIHL, 2016, *Écriture et action (XVII^e-XIX^e siècle) : une enquête collective*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales.
- GUYOTJEANNIN Olivier et POTIN Yann, 2004, « La fabrique de la perpétuité : le Trésor des chartes et les archives du royaume (XIII^e-XIX^e siècle) », *Revue de synthèse*, vol. 125, p. 15-44.
- HANLEY Sarah, 1991, *Le lit de justice des rois de France : l'idéologie constitutionnelle dans la légende, le rituel et le discours*, Paris, Aubier.
- JACKSON Richard A., 1984, « Vivat Rex » : *histoire des sacres et couronnements en France (1364-1825)*, Paris, Ophrys [« Vive le Roi ! » : *A History of the French Coronation Ceremony from Charles V to Charles X*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1984].
- JOUHAUD Christian, 2007, *Sauver le Grand Siècle ? : présence et transmission du passé*, Paris, Seuil.
- LANOË Catherine, DA VINHA Mathieu et LAURIOUX Bruno (dir.), 2011, *Cultures de cour, cultures du corps (XIV^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne.
- LEFERME-FALGUIÈRES Frédérique, 2004, *Le monde des courtisans : la haute noblesse et le cérémonial royal aux XVII^e et XVIII^e siècles*, thèse de doctorat sous la direction de Daniel Roche, université Paris-I-Panthéon-Sorbonne, 2 volumes.
- LEGENRE Pierre, 2002, « Une mémoire fonctionnelle », *Revue française d'administration publique*, n° 102, p. 223-228.
- LEMAIGRE-GAFFIER Pauline, 2016, *Administrer les Menus Plaisirs du roi : l'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières*, Ceyzérieu, Champ Vallon.
- MASSON Raphaël, 2015, « Esthétique et étiquette du deuil à la cour », dans SABATIER Gérard et SAULE Béatrix (dir.), *Le roi est mort : Louis XIV (1715)*, cat. exp. (château de Versailles, 27 octobre 2015-21 février 2016), Paris, Tallandier / Versailles, château de Versailles, p. 50-59.
- POUSPIN Marion, 2016, *Publier la nouvelle : les pièces gothiques, histoire d'un nouveau média (XV^e-XVI^e siècle)*, Paris, Publications de la Sorbonne.
- RANUM Orest, 1980, *Artisans of Glory : Writers and Historical Thought in Seventeenth-Century France*, Chapel Hill, University of North Carolina Press.
- RIBARD Dinah et SCHAPIRA Nicolas, 2007, « Histoire du livre, histoire par le livre », introduction au numéro spécial « L'histoire par le livre », *Revue de synthèse*, n°s 1-2, p. 19-25.
- SOLL Jacob, 2009, *The Information Master : Jean-Baptiste Colbert's Secret State Intelligence System*, Ann Arbor, University of Michigan Press.
- STERNBERG Giora, 2013, « Manipulating Information in the Ancien Régime : Ceremonial Records, Aristocratic Strategies and the Limits of the State Perspective », *The Journal of Modern History*, vol. 85, n° 2, p. 239-279.

STOLER Ann Laura, 2019, *Au cœur de l'archive coloniale : questions de méthode*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales (trad. fr. de *Along the Archival Grain : Epistemic Anxieties and Colonial Common Sense*, Princeton, Princeton University Press, 2009).

THEIS Valérie, 2016, *Le monde de la Chambre apostolique (XI^e-XIV^e siècle) : ordonner les archives, penser l'espace, construire l'institution*, habilitation à diriger les recherches, université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines.

NOTES

1. Dans une bibliographie très abondante – entre autres, en France, dans le sillage de la publication de *La société de cour* de Norbert Elias (1985) –, citons par exemple les actes du colloque tenu en 2006 à Versailles autour des « Cultures de cour, cultures du corps » (LANOË, DA VINHA et LAURIOUX, dir., 2011) ; LEFERME-FALGUIÈRES 2004.
2. JACKSON 1984 ; GIESEY 1987 ; HANLEY 1991 ; CANNADINE et PRICE 1987.
3. Archives nationales, O¹ 747, Règlement du 6 février 1780 « concernant les différents services de la Maison du roi », art. 6 : « Tous les ordres relatifs à ces différents objets seront reçus par les grands, premiers et autres Officiers qui ont été en possession de les recevoir jusqu'à présent, et transmis par Eux au Commissaire du Département qui sera seul chargé de l'exécution desdits ordres qui lui seront annoncés dans des formes différentes suivant la qualité de celui qui les aura reçus de Sa Majesté, si c'est un grand officier, il les transmettra verbalement au Commissaire, si au contraire l'ordre a été reçu par un premier officier ou un officier inférieur, il sera tenu de l'envoyer par écrit au Bureau du Commissariat général. » Sur l'écrit à la cour, voir BLANQUIE 2014.
4. RANUM 1980 ; BURKE 1995.
5. GUYOTJEANNIN et POTIN 2004.
6. DE VIVO 2013 ; voir aussi les numéros spéciaux de la revue *Archival Science* parus en 2007 (vol. 7, n° 4) et 2010 (vol. 10, no 3) : « Archival Knowledge Cultures in Europe (1400-1900) », ou encore les études fécondes menées à partir du cas des archives coloniales, notamment STOLER 2019, ou encore GRANGAUD 2017.
7. Voir par exemple Valérie THEIS 2016, notamment p. 447-455. Dans cette conclusion, Valérie Theis insiste sur l'idée d'une « course à l'armement scripturaire » des États d'Europe occidentale entre les XIII^e et XV^e siècles, dont la mise en lumière ruine l'idée d'une progression téléologique d'un usage « symbolique » des archives au Moyen Âge à un usage politique et gestionnaire à partir du XVI^e siècle, mais conduit au contraire à articuler la sensibilité à la dimension utilitaire des archives et leur conservation et/ou mise en trésor.
8. GRIHL 2003.
9. GRIHL 2016, p. 17.
10. SOLL 2009 ; BLAIR 2010 ; DASTON 2012.
11. ANHEIM et PONCET 2004 ; CHARTIER 2005 ; RIBARD et SCHAPIRA 2007 ; DELMAS, MARGARAIZ et OGILVIE (dir.) 2008.
12. L'expression « mémoire fonctionnelle » est de Pierre LEGENDRE (2002).
13. Voir en dernier lieu COSANDEY 2016.
14. « Cultures écrites à la cour (XVII^e-XVIII^e siècle). Définitions et usages des écrits de cour » ; « Archiver la cour (XIV^e-XX^e siècle) ».
15. LEMAIGRE-GAFFIER 2016.
16. FEUTRY 2013 ; BRANCOURT 2016.
17. Dans une perspective similaire, voir STERNBERG 2013.
18. Voir par exemple MASSON 2015.

19. BRÉTÉCHÉ 2015.
 20. CHARTIER 1992.
 21. POUSPIN 2016.
 22. JOUHAUD 2007, p. 83-99.
-

RÉSUMÉS

On entend s'intéresser ici à la cour en tant qu'elle suscite des gestes d'archivage, entre mise en réserve et mise en lumière ; des gestes qui, fixant le sens d'un événement, d'une interaction, d'une institution ou d'une pratique, se résolvent en écrits destinés à rester, et offerts à un regard, immédiat ou différé. On vise par là à éclairer le rôle de tels gestes dans la vie de cour, à mesurer comment ils contribuent à notre connaissance du phénomène curial, et à mieux saisir grâce à eux le rôle du gouvernement par la cour. Cette introduction s'attache à situer les enjeux d'une approche de la cour par les opérations d'archivage auxquelles elle donne lieu ou qui se réalisent en son nom.

Here we intend to focus on the court and its engendering of archival practices, between storing and revealing; practices that fix the sense of an event, interaction, institution or activity, clarifying them in writing designed to be preserved, offered for immediate or deferred viewing. The objective is to shed light on the role of such practices in court life, to gauge how they contribute to our knowledge of courtly phenomenon, and through them, to better understand the role of government at court. This introduction aims to situate the issues involved in approaching the court from the archiving processes to which it gave rise or which were undertaken in its name.

INDEX

Mots-clés : archives, cour, France, Europe, écrits, administration

Keywords : archives, court, France, Europe, writings, administration

AUTEURS

PAULINE LEMAIGRE-GAFFIER

Pauline Lemaigre-Gaffier, maître de conférences en histoire moderne à l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, est membre du laboratoire DYPAC (Dynamiques patrimoniales et culturelles) et chercheur associé à l'IDHES Paris-I. Ses travaux portent notamment sur l'histoire de la cour, des cultures de l'écrit et des dynamiques sociojuridiques de l'économie au XVIII^e siècle. Elle a publié chez Champ Vallon en 2016 une monographie tirée de sa thèse : *Administrer les Menus Plaisirs du roi : l'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières*.

Pauline Lemaigre-Gaffier, lecturer in modern history at the University of Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, is a member of the DYPAC laboratory (Dynamiques patrimoniales et culturelles) and an associate researcher at IDHES Paris-I. Her work focuses on court history,

written cultures and the socio-legal dynamics of eighteenth-century economics. In 2016 she published a monograph based on her thesis with Champ Vallon: *Administrer les Menus Plaisirs du roi: l'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières*.
pauline.lemaigre-gaffier@uvsq.fr

NICOLAS SCHAPIRA

Nicolas Schapira, professeur d'histoire moderne à l'université Paris-Nanterre, est membre du Centre d'histoire sociale et culturelle de l'Occident (CHISCO) et du Groupe de recherches interdisciplinaires sur l'histoire du littéraire (GRIHL). Il s'intéresse aux pratiques d'écriture dans les lieux de pouvoir de l'Ancien Régime, ainsi qu'à l'histoire sociopolitique des hommes de lettres à l'époque moderne. Parmi ses dernières publications, on peut mentionner notamment *On ne peut pas tout réduire à des stratégies : pratiques d'écriture et trajectoires sociales*, Paris, PUF, 2013 (codirigé avec Dinah Ribard) et sa participation à GRIHL, *Écriture et action (XVII^e-XIX^e siècle) : une enquête collective*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 2016.

Nicolas Schapira, professor of modern history at the University of Paris-Est Marne-la-Vallée, is a member of CHISCO (Centre d'histoire sociale et culturelle de l'Occident) and GRIHL (Groupe de recherches interdisciplinaires sur l'histoire du littéraire). He is interested in writing practices in the sites of the Ancien Régime's power, as well as in the socio-political history of scholars in the modern era. Among his most recent publications are: *On ne peut pas tout réduire à des stratégies: pratiques d'écriture et trajectoires sociales* (Paris: PUF, 2013) (co-edited with Dinah Ribard) and his participation in GRIHL, *Écriture et action (XVII^e-XIX^e siècle): une enquête collective* (Paris: Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2016).
nschapira@parisnanterre.fr